

gale, et lorsquè la cause que nous défendons aurait droit à plus d'appui de la part de toute la presse, nous ne nous découragerons pas. Nous demanderons à tous les hommes délicats le respect à qui il est dû; puis nous proclamerons solennellement un droit. On ne voudra pas non plus que ceux qui oublient jusque là les règles de la décence et du langage, aient raison; on se convaincera au contraire, que c'est à force de bruit et d'outrages qu'ils veulent pousser le comité de secours à violer, pour nous servir de leur expression, parce qu'eux ne se sentent plus la force ou le courage de faire pour les incendiés de Terre-Neuve, ce qu'ils ont fait pour ceux de Québec. Cette lutte d'une ville, contre une ville, si on la continue, aura de funestes conséquences dont l'anticipation nous a toujours fait peur, et que ne cherchent pas assez à empêcher ceux qui sont à la tête de l'opinion. Dans d'autres circonstances et pour d'autres objets, nous avons eu occasion d'exprimer avec regret la même opinion du pays le droit de la pensée. Nous nous tournons maintenant vers le *Pilot* qui, il faut lui rendre justice, n'a pas du tout employé le langage du *Herald*, du *Times*, de la *Gazette* et du *Courrier*, mais qui n'en veut pas moins une injustice. Prenez dit-il cinq ou dix mille lois, et expédiez les aux habitans de Terre-Neuve. Pour faire voir, d'un seul côté pour le moment, l'absurdité de cette proposition, nous allons faire une exposition de faits; ensuite nous viendrons sur la question de droit. Quand les deux tiers de Québec furent incendiés, des souscriptions abondantes nous vinrent de toutes les parties du monde. Saint-Jean, de Terre-Neuve, heureux et prospère alors, nous envoya la somme généreuse de £600. Aujourd'hui deux tiers de cette ville sont en cendres; des hommes incendiés, comme eux de cette ville, il n'y a encore que quatorze mois, logés encore pour la plupart, dans de misérables cabanes, consentent généreusement, sans arrière pensée, à donner £1,600 entre £860 déjà souscrits par les marchands de la Basse-Ville, et la souscription qui se continue. Si la souscription totale de Québec dépasse £3,000 croyez vous que ce ne sera pas quelque chose d'extrêmement généreux et d'extrêmement sympathique pour une ville qui ne fait que commencer à sortir de ses cendres! Puis, rappelez-vous que St. Jean dans son malheur, est plus fortuné que Québec, puisque dans la première ville, il y avait des assurances pour un montant considérable, et que pas une des compagnies d'assurance n'a sailli; puisqu'en outre le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve a recommandé à la législature provinciale de voter un emprunt de £250,000, tandis que notre gouverneur-général n'a recommandé pour Québec qu'un emprunt de £100,000 qui nous viendra Dieu sait quand. Cette exposition de faits n'est pas pour refroidir les sympathies, tant s'en fuit, puisqu'on ne doit pas compter avec le malheur; mais pour faire voir qu'il ne faut pas dépouiller trop de malheureux pour en vêtir d'autres avec les mêmes hâillons. Il n'en coûte pas cher de crier: Dépouillez-vous et vêtez nos frères, quand soi-même on n'est plus dans la même disposition. Maintenant la question de droit. Que le *Pilot* nous menace tant que bon lui semblera "d'une agitation qui devra s'élever de toutes parts, et que le comité sera rendu odieux à ceux qui ont exprimé une si grande sympathie pour les malheurs de Québec," cela ne constitue pas un droit, et ne peut pas faire qu'un acte de justice soit un mal. Qu'il "regrette avec ses confrères journalistes de Montréal que la majorité du comité (les treize) aient commis une pareille bêtise," cela ne change pas non plus la nature de la question. Nous sommes seulement heureux "qu'il ne puisse pas se joindre à ses confrères pour dénoncer comme voleurs treize citoyens d'une réputation invulnérable (à la tête desquels se trouve un évêque), qui agissent consciencieusement dans l'exécution d'un devoir public," et "qu'il sache que même à Montréal la majorité du comité de secours n'est pas sans approuveurs (supporteurs)." Nous avons une expression de gratitude à donner aux respectables citoyens de Montréal dont le sens droit a compris les devoirs et les droits du comité de secours de Québec. Nous tournant vers le *Pilot*, nous lui disons: vous avez de la logique, vous qui prétendez que parce que le comité n'est pas le dépositaire de la volonté des donateurs, vous qui prétendez, disons-nous, que ce même comité doit en toute hâte expédier à Terre-Neuve une somme de £5000 à 10000. Qui vous a dit que c'était là la volonté des donateurs? et qu'en refusant de donner cette somme d'argent la majorité du comité a forsai à la volonté des donateurs? Il est bien vrai qu'à Montréal vous avez convoqué une assemblée, et que, dans cette assemblée, vous avez passé une résolution ordonnant ou conseillant au comité de donner aux incendiés de Saint Jean une somme de £4000, que vous supposiez être la balance de la souscription totale de la ville de Montréal. Mais aviez-vous là tous ceux qui ont souhaité à Montréal; aviez-vous lord Metcalfe pour ses £500; l'honorable M. Masson, pour ses £600, M. Lafontaine pour ses £100, M. Moffatt et cie, pour leurs £150, le séminaire de Montréal pour ses £500, M. Viger pour ses £100, la banque de Montréal pour ses £750, et les autres banques pour leur sommes respectives? vous n'aviez pas non plus un nombre considérable d'autres donateurs pour des montants plus ou moins considérables. Vous n'aviez donc pas droit de déclarer votre volonté quant à l'appropriation de cet argent. Ensuite les souscriptions généreuses, extrêmement généreuses des citoyens de Montréal ont été versées dans le fonds commun des incendiés, et qui vous dit que ce qui reste est celui des citoyens de Montréal ou de toute autre place? Mais ce n'est pas tout, rappelez vous que vous avez donné votre argent pour les incendiés de Québec, et que si notre bien-aimé comité n'a pas jusqu'ici jugé à propos d'accomplir son devoir, vous n'avez pas le droit, vous, de dire: "cet argent que nous vous avons donné, nous le donnons maintenant à d'autres malheureux comme vous, souffrant comme vous." Vous ressemblez

fort au père qui donne sa terre à son fils, et qui se réserve sur sa donation, "une bonne vache laitière qui ne meurt pas." Il vous sera facile de cette manière d'être charitables à l'avenir, car cette même somme que vous aurez donnée une fois, vous pourrez la donner une deuxième, troisième, quatrième fois; si une autre ville que Saint-Jean doit remettre la même somme à cette nouvelle ville incendiée: ainsi de suite indéfiniment. De sorte que les malheureux de toutes les parties du monde pourront bien n'avoir que l'odeur de la charité et de la sympathie des citoyens de Montréal (nous nous adressons uniquement à ceux qui ont proposé et appuyé la résolution dont le *Pilot* est le défenseur). Quelle absurdité qu'une pareille conduite? Nier aux incendiés de Québec le droit de disposer de ce qui est à eux. Est-ce la faute de ces infortunés, si le comité n'a pas fait son devoir? est-ce leur faute si une somme d'argent considérable n'est pas encore distribuée? est-ce leur faute si on a, dit-on, donné £84 à une femme riche de £6,000? Avons-nous jamais nié que le comité de secours ait commis des injustices? Non, jamais; et c'est justement parce que nous lui avons dit de franches et de dures vérités que nous nous sommes attiré la haine de plusieurs de ceux qui le composent, et que nous avons été conduit à quelque chose de plus regrettable encore. Le *Pilot* ne voit pas où il va, il ne s'aperçoit pas qu'il aide à nous pousser dans le piège que l'on nous a tendu; il ne voit pas que l'on vise à un but politique, dans des circonstances difficiles. Qu'il y réfléchisse, car il comprendra trop tard les conséquences de l'attitude qu'il prend dans cette affaire.

Revue Canadienne.

Horrible accident.—Avant-hier au soir, pendant qu'on tirait le feu d'artifice de Tompkins Square, une fusée prit une direction horizontale, alla frapper Mme. Burk, qui se trouvait sur la place, et lui traversa le corps. Cette dame est morte quelques moments après. La même fusée a blessé quelques jeunes gens qui se trouvaient près de Mme. Burk.

M. nerve.

—A New-York, vendredi dernier, la chaleur a été si excessive que 10 personnes sont tombées mortes frappées de coups de soleil. Des chevaux même sont expirés au milieu des rues.

Idem.

—Comme nous l'avions présumé, l'orage de vendredi dernier, a causé beaucoup de dégâts dans plusieurs localités au sud du fleuve. A St. Constant, environ dix-sept bâtisses ont été rasées par le vent. Plusieurs ont été abattues ou endommagées à Chateauguay et à St. Isidore. De gros arbres ont été déracinés. Le grain a beaucoup souffert. A Varennes, trois vaches qui s'étaient réfugiées sous un arbre pour trouver un abri contre l'orage, ont été tuées par le tonnerre. A St. Jacques de l'Achigan, une trentaine de bâtisses ont été abattues et les grains ont souffert beaucoup de dommage.

Idem.

Chemin de fer de Québec à Halifax.—Maintenant que le gouvernement de la métropole a pris ce projet en main, dit le *Newscolumn*, nous pensons qu'il ne peut guère y avoir de doute qu'il ne soit promptement effectué. Le dernier paquebot à vapeur d'Angleterre a amené plusieurs ingénieurs topo-graphes qui vont commencer tout de suite les opérations préliminaires. Ces opérations seront dirigées par le capitaine Pipon et le lieutenant Henderson, assistés de sept sapeurs-mineurs.

Canadien.

ILE DU PRINCE EDOUARD.

—Le lieutenant-gouverneur de cette île, sir Henry V. Huntley, vient de dissoudre l'assemblée générale. Les nouvelles élections devront être terminées le 31 août. Un journal dit en parlant de diverses dépêches du ministère des colonies: "la conduite arbitraire et inconstitutionnelle de sir H. V. Huntley a été désapprouvée par le gouvernement de Sa Majesté, et Son Excellence a reçu l'ordre de rappeler le président de la chambre au conseil exécutif.

Canadien.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

—D'après les instructions apportées par le *Britannia*, dit l'*Acadian Recorder* d'Halifax, l'ordre a été transmis au capitaine Scott du vaisseau de S. M. *Hyacinth*, par l'amiral sir F. W. Austin, de se rendre à St. Jean de Terre-neuve pour recevoir sir John Harvey à bord de l'*Hyacinth* et conduire Son Excellence à Halifax.

Un autre journal donne à entendre que lord Falkland, à qui l'on donne le général Harvey pour successeur dans le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, doit s'embarquer sur le prochain paquebot pour l'Angleterre.

Canadien.

ITALIE.

—Plusieurs journaux annoncent ce matin que des troubles avaient éclaté dans les Etats-Romains. La Patrie dément ces bruits de la manière la plus formelle.

—Deux paquebots, le *Leopoldo* et le *Scamandre*, entrés à Marseille dans l'intervalle du 10 au 12, après avoir touché à Civita-Veccchia et à plusieurs autres ports d'Italie, ont apporté de ces divers points des nouvelles rassurantes. — Les bruits d'émeute et de soulèvement qui avaient couru ne se confirment pas; et, d'après le récit des passagers des bâtiments que nous venons de citer, la plus grande tranquillité régnait dans toute l'Italie et à Rome, où l'on ne se permettait que ces inévitables *pasquins* dans lesquels s'exerce la causticité romaine.

Univers.

—A Harrisburg, la justice fait enquête contre un vieillard du nom de Ball, on l'accuse d'avoir empoisonné sa femme, sa fille, plusieurs de ses petits enfants et un grand nombre d'autres personnes, qui passaient pour être déréduites naturellement de mort subite; il est étonnant qu'on n'ait pas fait plutôt quelques recherches sur toutes ces morts subites.

—A l'occasion de la collision arrivée sur la *Mersey*, le juré a prononcé,